Compte rendu de conférences pédagogiques dans les maisons d'Enseignement secondaire du diocèse d'Angers. Année scolaire 1935-1936.

Numéro d'inventaire : 2006.05577.1

Type de document : livre

Éditeur : Editions de l'Ouest (20, boulevard Maréchal-Foch Angers)

Imprimeur : Editions de l'Ouest

Date de création: 1938

Description: Livret broché. Couverture papier. **Mesures**: hauteur: 225 mm; largeur: 140 mm

Notes : Imprimatur de l'Evêque d'Angers, Monseigneur Joseph Rumeau, daté du 14 décembre

1397 (sic) [au lieu de 1937]. Compte rendu présenté par le chanoine Pasquier (J.).

Mots-clés : Formation initiale et continue des maîtres (y compris conférences pédagogiques)

Filière : Institutions privées Niveau : Post-élémentaire Nom de la commune : Angers

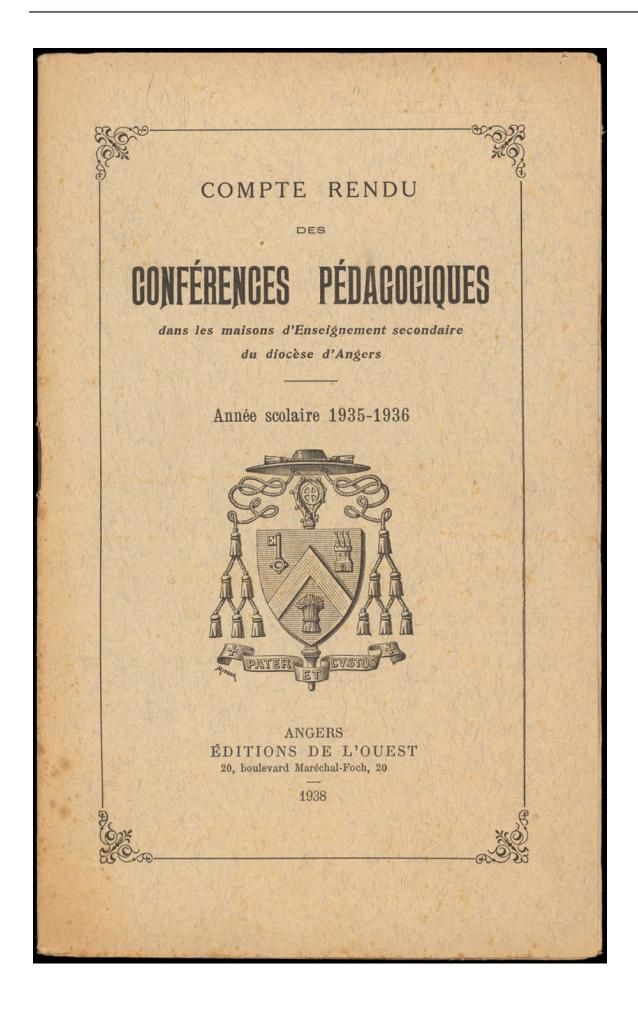
Nom du département : Maine-et-Loire Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 31 Mention d'illustration

ill.

Lieux : Maine-et-Loire, Angers









ÉVÊCHÉ



D'ANGERS

Nous, Joseph Rumeau, par la miséricorde de Dieu et l'autorité du Saint-Siège apostolique, évêque d'Angers;

Vu le compte rendu à Nous présenté par M. le chanoine J. Pasquier, directeur diocésain de l'Enseignement libre, résumant et appréciant les Conférences pédagogiques et théologiques qui ont eu lieu, durant l'année scolaire 1935-1936, dans les Institutions ecclésiastiques de Notre diocèse;

Approuvons ce travail, en permettons l'impression et ordonnons qu'un exemplaire soit adressé à chacun des prêtres qui font partie du corps enseignant dans nos établissements secondaires.

Angers, le 14 décembre 1397.



+ JOSEPH, Évêque d'Angers.





Des cinquante-six rapports qui devaient amorcer l'étude des huit sujets proposés aux conférences pédagogiques dans vos maisons d'enseignement, quarante-six ont été rédigés et me sont parvenus. Beaupréau en a remis sept, Cholet huit, Combrée cinq, l'Externat Saint-Maurille quatre, Saint-Julien huit, Mongazon huit et Saumur s:x. Le progrès sur l'année dernière est considérable; il semble cependant qu'on puisse arriver encore à faire mieux. Des collèges font valoir que leurs professeurs sont particulièrement chargés. Tous vos collèges regorgent d'élèves, ceux qui s'excusent autant mais pas plus que les autres. Si des professeurs donnent des cours ailleurs que dans la maison où les établit leur nomination, c'est un acte de dévouement qui peut être louable mais qui ne saurait les dispenser d'office de l'observation de vos ordonnances.

Un secrétaire propose d'établir une limite d'âge, à l'imitation de ce qui se fait dans le monde des fonctionnaires : « Je suis persuadé aussi que vos vieux professeurs accepteraient avec reconnaissance que, passé un certain âge, ils soient dispensés de traiter les sujets. Seuls les jeunes pourraient protester, mais ils ne seront pas toujours jeunes. » Si Votre Excellence le permet, et bien que j'aie passé la cinquantaine, je protesterai avec les jeunes. Des vieux! mais je n'en connais pas dans l'Enseignement de votre diocèse! Des hommes d'expérience, Dieu merci! il y en a partout; mais je m'assure que les jeunes sont justement avides de profiter de leur expérience.

L'ensemble des rapports est des plus satisfaisant. Un seul travail apparaît trop faible. Beaucoup sont très remarquables. Il est fâcheux que les circonstances et le défaut de ressources empêchent d'en faire la publication intégrale. La brochure qui les présenterait ferait le plus grand honneur à votre Enseignement diocésain. Votre Excellence en pourrait tirer une légitime fierté.

Réunion préparatoire. — Les secrétaires ne m'en voudront pas de revenir sur les demandes que je leur faisais l'an dernier, pour les leur rappeler et les leur préciser :

1º Qu'ils veuillent bien me donner les noms des huit confrères désignés pour les travaux de l'année. Certains se

